

L'an deux mil quatorze, le lundi 5 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Agnès PEREZ, Marie-Odile ANTIGNAC, Patrice COSTE, Antoine FERNANDEZ, Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL, Marcel LAUTIER, Fabienne MOUREY, Benoît SEIGNOUREL, Ondine VIEQUE.

Absents excusés : Pascal THEVENIAUD, Catherine MARTINEZ, André VEYRAT, Marie PRATS.

Madame Catherine MARTINEZ a donné procuration à Monsieur Grégory BRO.
Monsieur André VEYRAT a donné procuration à Monsieur Marcel LAUTIER.
Monsieur Pascal THEVENIAUD a donné procuration à Monsieur Patrice COSTE.

Madame Agnès PEREZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.
Il procède alors à l'étude de l'ordre du jour. Il propose de rajouter à l'ordre du jour la question du droit de place dont doivent s'acquitter les marchands ambulants.

Vote des membres non élus du Conseil d'Administration du CCAS :

Monsieur le Maire donne lecture des 5 courriers de candidature pour faire partie du Conseil d'Administration du CCAS que nous avons reçu en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les candidatures suivantes :

- Madame Marie-Joséphine HUGUET
- Madame Catherine ZAGO CLARIS
- Madame Nathalie JEANNE
- Madame Aïsa CLEYET-MAREL

Voté à l'unanimité.

Commerçants ambulants – droit de place :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir s'il est opportun de continuer à faire payer les commerçants ambulants lorsqu'ils viennent à Saint Bauzille.

En effet, il s'avère que ce service est gratuit dans bon nombre de communes, de plus, le bénéfice des recettes est dérisoire par rapport au travail de régie que cela impose.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Agnès PEREZ